



FOOT LOISIR – DISTRICT DES CÔTES D'ARMOR

Foot à 11 Loisir
Mardi 08 Décembre 2020



ILS SONT FOOT CES BRETONS!





Jean-Paul
COURCOUX

Jean-Paul nous exprime ses interrogations concernant une éventuelle reprise fin Janvier. En fonction des annonces gouvernementales et de la date des reprises, nous adapterons celles-ci dans le but de faire jouer un maximum de pratiquants sur la période qui nous restera. Nous avons évoqué la possibilité de jouer jusqu'à fin Juin.

De plus, Jean-Paul a fait un point par Poule et par Journée des rencontres déjà effectuées :

Poule A : J1 → 1 résultat saisi / J2 → 2 résultats saisis / J3 → 2 résultats saisis / J4 → 3 résultats saisis

Poule B : J1 → 2 résultats saisis + 1 NJ / J2 → 1 résultat saisi / J3 → 3 résultats saisis + 1 report / J4 → 0 résultat saisi

Poule C : J1 → 1 résultat saisi + 2 reports / J2 → 2 résultats saisis + 1 report / J3 → 4 résultats saisis / J4 → 3 résultats saisis

Poule D : J1 → 0 résultat saisi / J2 → 1 résultat saisi / J3 → 2 résultats saisis / J4 → 1 résultat saisi.

Jean-Paul tient à rappeler aux clubs qu'à partir de la reprise, les clubs qui n'enverront pas la feuille de match et qui ne saisiront pas les résultats seront sanctionnés financièrement. De plus, il nous rappelle que les joueurs/joueuses doivent être obligatoirement licencié(s).



01

Généralités



Généralités,
Le Foot LOISIR

02



État des lieux
des sections
LOISIR 2020-
2021

03



Les moyens
d'action envisagés
pour accompagner
les sections LOISIR

04



La cartographie
des « sections
LOISIR »

05



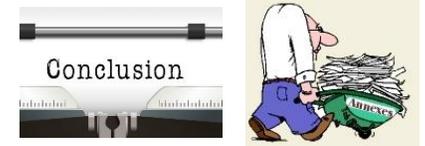
Les freins et les
points forts du Foot
LOISIR

06



Réflexion des
« incontournables »
de la pratique Foot à
11 D22

07



Conclusion -
Annexes



1.

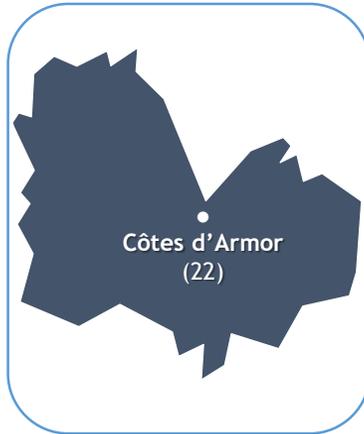
Généralités, Le Foot Loisir

1. Généralités, Le Foot Loisir

Généralités



District de Football Des Côtes d'Armor



Nombre Habitants

596 518 (2019)

Nombre Clubs

211

Nombre Licenciés

25 747

DIVERS*

30

Nombre de Sections
« LOISIR » validées lors de la
saison 2019-2020

301

Nombre de Licenciés
« LOISIR »

NOMBRE DE LICENCES

Femmes

1 926

Hommes

17 812

Arbitres

280

Educateurs

330

Dirigeant(e)s

4 223

MAJ
08/12/2020



2.

État des lieux des sections LOISIR – 2020/2021



2. État des lieux des sections LOISIR – 2020/2021



11 sections « LOISIR » validées pour la saison 2020-2021
(critères FFF) qui pratiquent du Foot LOISIR à 11

30 sections « LOISIR » non validées pour la saison 2020-2021
(critères FFF) qui pratiquent du Foot LOISIR à 11

Num Affiliation	Nom Club	Validez-vous l'existence de la section	Quelle(s) pratique(s)	Nb de licences Loisi
508663	A. S. GINGLIN-CESSON	Oui	Foot à 11	18
510281	C.S. PLEDRANNAIS	Oui	Foot à 11	14
522976	F.C. BEAUSSAIS RANCE FREMUR	Oui	Foot à 11	12
530235	F.C. ST SAMSON	Oui	Foot à 11	19
553315	GOELO F. C. ST QUAY PORTRIEUX	Oui	Foot à 11	18
560255	FOOTBALL CLUB CENTRE BRETAGNE PLEMET	Oui	Foot à 11	12
581221	PLELAN VILDE CORSEUL F.C.	Oui	Foot à 11	18
581871	TREGOR F. C.	Oui	Foot à 11	11
582610	GOUESSANT F. COETMIEUX ANDEL MORIEUX POMMERET	Oui	Foot à 11	11
845822	A.INTERCOMMUNALITE S. DU LEFF	Oui	Foot à 11	18
848578	ARMORICAINE F.L.	Oui	Foot à 11	18
Sections Validées la saison 2019 2020				
Clubs qui se sont déclarées saison 2020 2021 à valider				
Clubs ayant une section existante mais non déclarées				
Club à suivre pour création d'une section LOISIR (voir pratiques pour celles qui se sont déjà déclarées)				
Clubs qui pratiquent du Foot Loisir sans être une section "Loisir" (Futsal SF/Jeunes, Foot à 8 SF/Jeunes)				
Clubs dont la section LOISIR n'existent pas ou plus				
Données à modifier				

Num Affiliation	Nom Club	Validez-vous l'existence de la section ?	Quelle(s) pratique(s)	Nb de licences Loisir
502003	LA PLOEUCOISE	Non	Foot à 11	5
509653	U.S. QUESSOY	Non	Foot à 11	5
515055	F.C. PLOREC SUR ARGUENON	Non	Foot à 11	4
515582	ST. PLEUDIHENNAIS	Non	Foot à 11	9
516726	PLAINTEL SP.	Non	Foot à 11	9
516985	A.S. TREBRY	Non	Foot à 11	6
517852	FOOTBALL CLUB DU LIE PLOUGUENAST GAUSSON	Non	Foot à 11	0
519905	U.S. LANGUEUX	Non	Foot à 11	6
520431	AV.S. HILLION ST-RENE	Non	Foot à 11	5
521224	U.S. LANVALLAY F.	Non	Foot à 11	0
522438	AV.S. PLENALTAIS PLAINE HAUTE	Non	Foot à 11	3
522445	A.S. TREMUSON	Non	Foot à 11	2
525063	GOELANDS DE PLOUEZEC	Non	Foot à 11	2
528213	ET.S. DU FROUT ST AGATHON	Non	Foot à 11	3
531058	ENT.S. DU RUDONOU COATREVEN	Non	Foot à 11	1
531333	J.S. COADOUT	Non	Foot à 11	1
532689	ET.S. PENGUILLY	Non	Foot à 11	4
541180	F. OUEST DE ST BRIEUC	Non	Foot à 11	1
542054	RANCE F.C.	Non	Foot à 11	2
542512	U.S. PLOUASNE - SAINT JUVAT	Non	Foot à 11	0
548280	POMMERIT LE MERZER	Non	Foot à 11	1
549514	PLERIN FOOTBALL CLUB	Non	Foot à 11	0
551778	LAMBALLE FOOTBALL CLUB	Non	Foot à 11, Foot en M	8
560507	ASSOCIATION SPORTIVE BOBITAL BRUSVILY	Non	Foot à 11	1
563624	EVRON F. C.	Non	Foot à 11	7
563763	PLOUFRAGAN FOOTBALL CLUB	Non	Foot à 11	4
580625	PORDIC BINIC F. C.	Non	Foot à 11	7
580626	VAL D'ARGUENON FOOTBALL CREHEN PLUDUNO	Non	Foot à 11	6
582353	ST CARREUC-HENON US	Non	Foot à 11	1
852891	FOOT LOISIRS ISLANDAIS PAIMPOL	Non	Foot à 11	0
Sections Validées la saison 2019 2020				
Clubs qui se sont déclarées saison 2020 2021 à valider				
Clubs ayant une section existante mais non déclarées				
Club à suivre pour création d'une section LOISIR (voir pratiques pour celles qui se sont déjà déclarées)				
Clubs qui pratiquent du Foot Loisir sans être une section "Loisir" identifiée (Futsal SF/Jeunes, Foot à 8 SF/Jeunes)				
Clubs dont la section LOISIR n'existent pas ou plus				
Données à modifier				

MAJ le
19/11/2020

2. État des lieux des sections LOISIR – 2020/2021



1 section « LOISIR » non validée pour la saison 2020-2021
(critères FFF) qui pratique du Foot en Marchant



Num Affiliation	Nom Club	Validez-vous l'existence de la section	Quelle(s) pratique(s)	Nb de licences Loisi
517609	U.S. PLESSALA	Non	Foot en Marchant	0
Sections Validées la saison 2019 2020				
Clubs qui se sont déclarées saison 2020 2021 à valider				
Clubs ayant une section existante mais non déclarées				
Club à suivre pour création d'une section LOISIR (voir pratiques pour celles qui se sont déjà déclarées)				
Clubs qui pratiquent du Foot Loisir sans être une section "Loisir" (Futsal SF/Jeunes, Foot à 8 SF/Jeunes)				
Clubs dont la section LOISIR n'existent pas ou plus				
Données à modifier				

4 clubs identifiés et intéressés pour créer une section
« LOISIR » sur la saison 2020-2021 (critères FFF)



Num Affiliation	Nom Club	Validez-vous l'existence de la section	Quelle(s) pratique(s)	Nb de licences Loisi
551778	LAMBALLE FOOTBALL CLUB	Non	Foot à 11, Foot en M	8
582705	FUTSAL CLUB BARNABEEN	Non	Foot en Marchant	0
549518	LOUDEAC O.SP.C	Non	Futsal	0
550858	U.S. FREMUR FRESNAYE	Non	Foot en Marchant	0
Sections Validées la saison 2019 2020				
Clubs qui se sont déclarées saison 2020 2021 à valider				
Clubs ayant une section existante mais non déclarées				
Club à suivre pour création d'une section LOISIR (voir pratiques pour celles qui se sont déjà déclarées)				
Clubs qui pratiquent du Foot Loisir sans être une section "Loisir" (Futsal SF/Jeunes, Foot à 8 SF/Jeunes)				
Clubs dont la section LOISIR n'existent pas ou plus				
Données à modifier				

MAJ le
19/11/2020



2. État des lieux des sections LOISIR – 2020/2021



10 Clubs qui pratiquent du Foot Loisir sans être une section "Loisir" identifiée (Futsal SF/Jeunes, Foot à 8 SF/Jeunes)

11 Clubs dont la section LOISIR n'existent pas ou plus

Num Affiliation	Nom Club	Validez-vous l'existence de la section	Quelle(s) pratique(s)	Nb de licences Loisir
521111	A.S. PLELO	Non	Futsal	5
550876	ST BRIEUC FUTSAL CLUB BRIOCHIN	Non	Futsal	0
582337	UNION SPORTIVE HUNAUDAYE PLEDELIAC	Non	Foot à 8, Futsal	0
549905	GJ TRAOU POMMERIT LE VICOMTE	Non	Foot à 8, Futsal	0
582768	PLOUHA FOOTBALL CLUB	Non	Foot à 8, Futsal	0
581137	PLEDRAN GENERATION SOCIALE ET SPORTIVE	Non	Futsal	0
552593	GJ SUD GOELO FOOT PLOURHAN	Non	Futsal	0
550857	DINAN LEHON F.C	Non	Foot à 8	0
560540	AVENIR DU GOËLO PLOURIVO FOOTBALL CLUB	Non	Foot à 8	0
518890	C.S. TREGASTEL	Non	Foot à 8, Futsal	0
Sections Validées la saison 2019 2020				
Clubs qui se sont déclarées saison 2020 2021 à valider				
Clubs ayant une section existante mais non déclarées				
Club à suivre pour création d'une section LOISIR (voir pratiques pour celles qui se sont déjà déclarées)				
Clubs qui pratiquent du Foot Loisir sans être une section "Loisir" identifiée (Futsal SF/Jeunes, Foot à 8 SF)				
Clubs dont la section LOISIR n'existent pas ou plus				
Données à modifier				

Num Affiliation	Nom Club	Validez-vous l'existence de la section	Quelle(s) pratique(s)	Nb de licences Loisir
502300	ST. PAIMPOLAI F.C.	Non	Rien	0
509430	VIGILANTE PLEMETAISE	Non	Rien	0
519107	AM.S. BOBITAL	Non	Rien	0
521858	AM.LAIQ. TRELAT TADEN	Non	Rien	0
524312	U.S. PLOUISY	Non	Rien	0
527711	J.S. SEVIGNAC ROUILLAC	Non	Rien	0
529576	A.S. ST HERVE	Non	Rien	0
544275	A. S. BROONS TREMEUR	Non	Rien	0
581225	ET. SUD ARMOR PORHOET	Non	Rien	10
582322	LES VALLEES FOOTBALL CLUB	Non	Rien	0
Sections Validées la saison 2019 2020				
Clubs qui se sont déclarées saison 2020 2021 à valider				
Clubs ayant une section existante mais non déclarées				
Club à suivre pour création d'une section LOISIR (voir pratiques pour celles qui se sont déjà déclarées)				
Clubs qui pratiquent du Foot Loisir sans être une section "Loisir" identifiée (Futsal SF/Jeunes, Foot à 8 SF)				
Clubs dont la section LOISIR n'existent pas ou plus				
Données à modifier				

MAJ le
19/11/2020



3.

Les moyens d'action
envisagés pour
accompagner les sections
LOISIR



3. Les moyens d'action envisagés pour accompagner les sections LOISIR



11 sections « LOISIR » validées pour la saison 2020-2021 (critères FFF) qui pratiquent du Foot LOISIR à 11



- 1) Valider les Sections via le Google Docs avant le 15 Décembre
* + accompagner les clubs qui ne se sont pas déclarés via Footclubs

30 sections « LOISIR » non validées pour la saison 2020-2021 (critères FFF) qui pratiquent du Foot LOISIR à 11



- 1) Envoyer un mail aux clubs concernés pour les inciter à faire des « Licences Loisir » aux joueurs qui pratiquent en Loisir uniquement, dans le but d'arriver au nombre de 10 minimum avant le 15 Décembre
* + accompagner les clubs qui ne se sont pas déclarés via Footclub
- 1) Valider les Sections via le Google Docs avant le 15 Décembre



3. Les moyens d'action envisagés pour accompagner les sections LOISIR



1 section « LOISIR » non validée pour la saison 2020-2021 (critères FFF) qui pratique du Foot en Marchant

4 clubs identifiés et intéressés pour créer une section « LOISIR » sur la saison 2020-2021 (critères FFF)

- 1) Envoyer un mail au club concerné pour l'inciter à faire des « Licences Loisir » aux joueurs/ses qui pratiquent le Foot en Marchant, dans un but d'arriver au nombre de 10 minimum avant le 15 Décembre
- 2) Valider les Sections via le Google Docs avant le 15 Décembre

- 1) Accompagner les clubs dans leur projet de développement d'une section LOISIR (visite du club + plan d'action)
- 2) Conseiller le club dans l'identification de leur section LOISIR via Footclub
- 3) Valider les Sections via le Google Docs saison N+1

MAJ le
19/11/2020



3. Les moyens d'action envisagés pour accompagner les sections LOISIR



10 Clubs qui pratiquent du Foot Loisir sans être une section "Loisir" identifiée (Futsal SF/Jeunes, Foot à 8 SF/Jeunes)



Réflexion à mener en ETR (classifier les pratiques)

Proposition :

- 1) Accompagner les clubs dans leur projet de développement d'une section LOISIR (visite du club + plan d'action) et mise en place d'une double licence (Libre + Loisir)
- 2) Conseiller le club dans l'identification de leur section LOISIR via Footclub
- 3) Valider les Sections via le Google Docs saison N+1

11 Clubs dont la section LOISIR n'existent pas ou plus

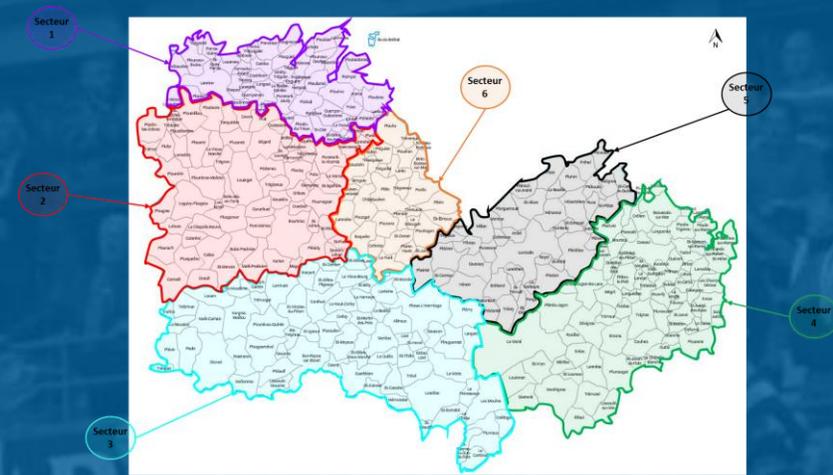


Rencontrer et interroger les clubs pour identifier avec eux les problématiques de la section et de son arrêt
Et/Ou
Échanger sur leur identification via Footclubs (Volonté de créer une section ? Non maîtrise de l'outil ...)

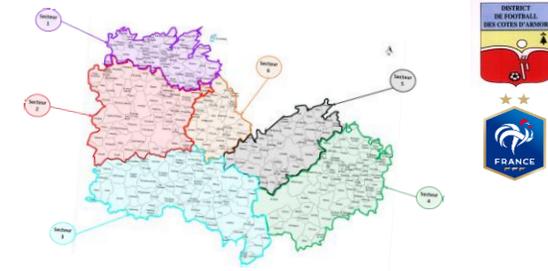


4.

La cartographie des « sections LOISIR »



4. La cartographie des « sections LOISIR »



11 sections « LOISIR » validées pour la saison 2020-2021 (critères FFF) qui pratiquent du Foot LOISIR à 11

30 sections « LOISIR » non validées pour la saison 2020-2021 (critères FFF) qui pratiquent du Foot LOISIR à 11

1 section « LOISIR » non validée pour la saison 2020-2021 (critères FFF) qui pratique du Foot en Marchant



4 clubs identifiés et intéressés pour créer une section « LOISIR » sur la saison 2020-2021 (critères FFF)

10 Clubs qui pratiquent du Foot Loisir sans être une section "Loisir" identifiée (Futsal SF/Jeunes, Foot à 8 SF/Jeunes)

MAJ le 19/11/2020



4. La cartographie des « sections LOISIR »



11 sections « LOISIR » validées pour la saison 2020-2021
(critères FFF) qui pratiquent du Foot LOISIR à 11

30 sections « LOISIR » non validées pour la saison 2020-2021
(critères FFF) qui pratiquent du Foot LOISIR à 11



MAJ le
19/11/2020



4. La cartographie des « sections LOISIR »



1 section « LOISIR » non validée pour la saison 2020-2021
(critères FFF) qui pratique du Foot en Marchant

4 clubs identifiés et intéressés pour créer une section
« LOISIR » sur la saison 2020-2021 (critères FFF)



MAJ le
19/11/2020

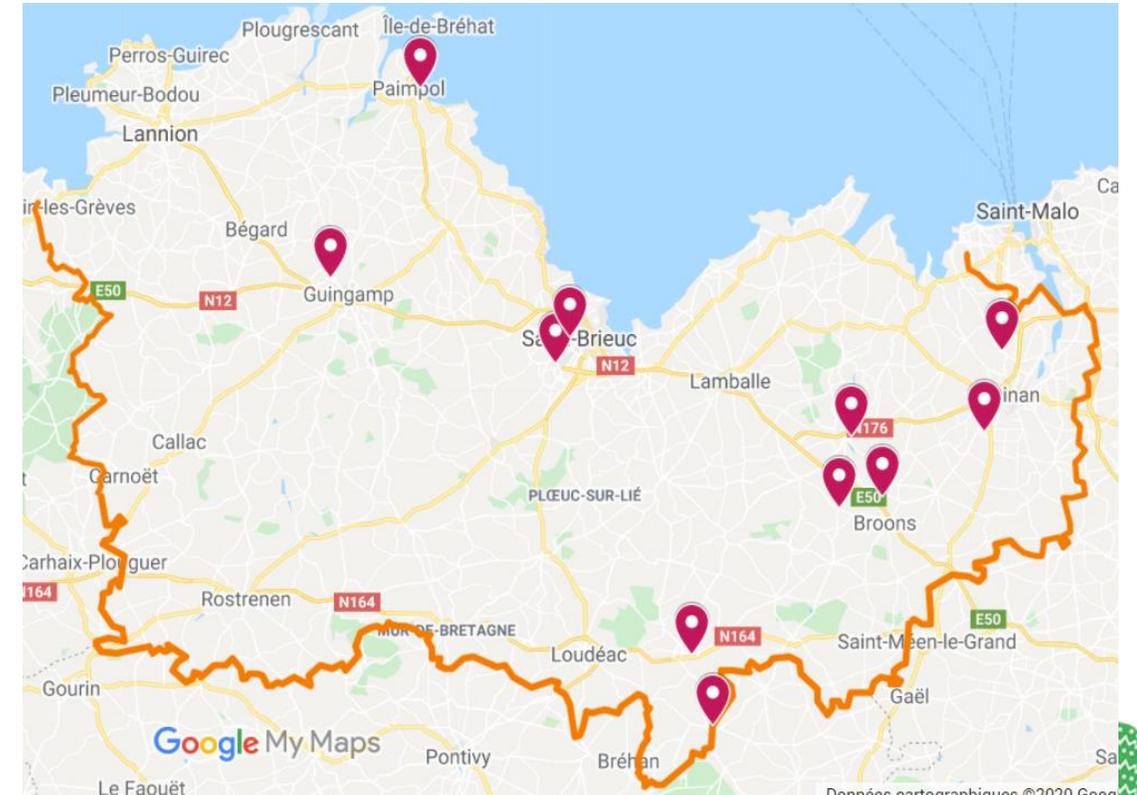


4. La cartographie des « sections LOISIR »



10 Clubs qui pratiquent du Foot Loisir sans être une section "Loisir" identifiée (Futsal SF/Jeunes, Foot à 8 SF/Jeunes)

11 Clubs dont la section LOISIR n'existent pas ou plus



MAJ le
19/11/2020

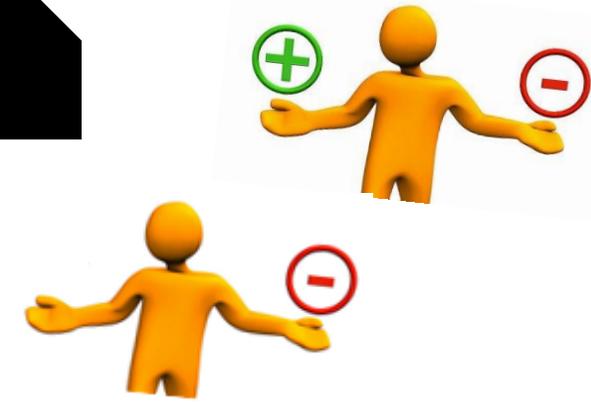


5.



**Les freins et les points
forts du Foot LOISIR**

5. Les freins et les points forts du Foot LOISIR



- Une offre de pratique LOISIR foot à 11 bien ancrée dans le département avec 42 équipes cette saison
- Une émergence chez quelques clubs d'une volonté développer une pratique LOISIR au sein de leur structure (voir projets menés avec les clubs) = importance du Foot LOISIR comme pratique pour demain
- 45 clubs ont déclaré leur section via Footclubs = connaissance de la démarche
- Des pratiques LOISIR pratiquées dans les clubs

- 31 clubs ne peuvent pas être identifiés comme « section LOISIR » car ils n'ont pas les 10 licences minimum
- Problématique des licences dématérialisées pour passer d'une licence libre à une licence loisir (problème remonté à la LBF = en attente de décision)
- La Covid-19 qui empêche de mettre en place des temps d'initiation et de découverte des nouvelles pratiques

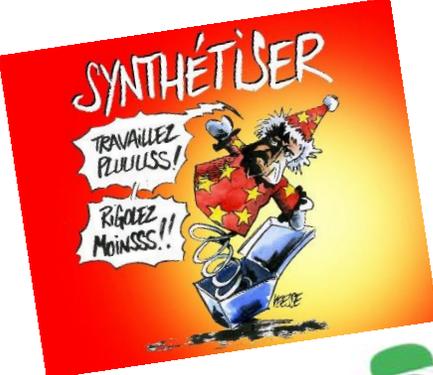
6.

Réflexion des incontournables de la pratique Foot à 11 D22



6. Réflexion des incontournables de la pratique Foot à 11 D22

6, 8, 10, 12 ou plus...?
Les « critères incontournables » de la pratique Foot Loisir à 11
au sein du District des côtes d'Armor





6. Réflexion des incontournables de la pratique Foot à 11 D22



Les 12 « critères incontournables » de la pratique Foot Loisir à 11 au sein du District des côtes d'Armor

Les idées proposées :

1. Identification de sa section / son équipe Loisir Foot à 11* :
 - ✓ **Engager son équipe** (engagement en début de saison via footclub)
 - ✓ **Identifier sa pratique loisir*** (via le questionnaire d'identification sur footclubs)
 - ✓ **Identifier son référent*** (via footclub)
2. Être obligatoirement licencié (possibilité de jouer en foot à 11 Loisir à partir de 18 ans / U18).
 - ✓ **Des U18 aux U35 = licence Loisir obligatoire** (pas sous une licence libre Seniors).
 - ✓ **A partir des U35 = licence Vétérans (libre) OU Loisir**
3. Avoir 10 licencié(e)s « Loisir »* dans son équipe / club (à minima)
4. Mixité autorisée
5. Autorisation de faire jouer 2 joueurs (maximum) en licence Libre Senior (de U18 à U35) du club pour compléter l'effectif d'une équipe
6. Suppression de la règle des 3 joueurs « extérieurs » autorisés à évoluer dans une équipe Loisir avec l'autorisation des présidents. L'ensemble des joueurs devront être licenciés dans le club engagé (possibilité d'avoir une licence dirigeant dans un club et d'une licence joueur dans un autre)
7. Un créneau de pratique identifié* (vendredi soir / à minima)
8. Participer aux réunions organisées par le district (à minima 1 réunion par saison)
9. Feuille de match obligatoire et saisie du résultat à renseigner (via footclubs)
10. Respect des 17 Lois du Jeu de la pratique du Football
11. Auto arbitrage des rencontres
12. Pas de montées ni de descentes en fin de saison (constitution géographique des Poules)

*critères incontournables pour être identifié section Loisir par la F.F.F

Le lien du questionnaire que
nous souhaitons envoyer aux
clubs :

<https://forms.gle/VDaHenryPqA717Xd8>



7.



Conclusion - Annexes

7. Conclusion





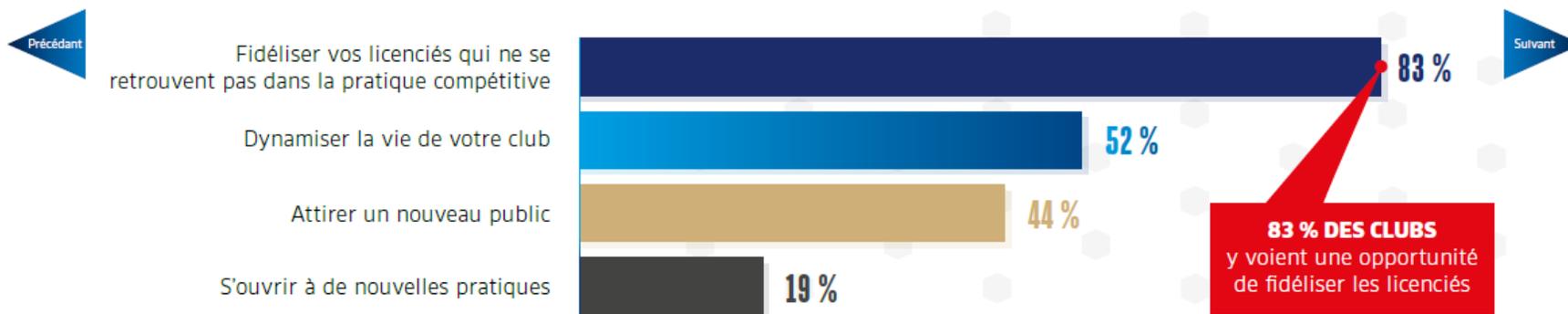
ENJEUX

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE LOISIR DANS L'OPTIQUE DE FIDÉLISER LES LICENCIÉS

QUELS SONT LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CRÉATION D'UNE SECTION LOISIR ?

Proposer une pratique Loisir dans son club, c'est fidéliser les licenciés qui ne se retrouvent plus dans une pratique compétitive. En se concentrant sur le plaisir du jeu, sans enjeu sportif, vos licenciés auront le choix entre deux philosophies de jeu complémentaires.

Enfin, les multiples pratiques possibles sont autant de chances d'attirer de nouveaux pratiquants.





DEFINITION « LOISIR »

3 niveaux de pratique « Loisir »

- **Niveau 1** : Pratique « Libre » dans mon club sur un ou plusieurs créneaux laissés à disposition des licenciés. Choix de la pratique en fonction des publics et des envies. Le matériel (ballons, chasubles,...) peut être prêté par le club. Pas d'encadrement.
- **Niveau 2** : Créneaux et disciplines identifiés sur des périodes données et **encadrés** par un dirigeant(e), un animateur(trice), un éducateur(trice),... avec organisation de **séances** ou de **rencontres** en interne au club.
- **Niveau 3** : Au-delà de séances organisées dans le club, la section « Loisir » et ses licenciés participent à des rencontres, rassemblements avec **d'autres clubs**, soit par sa propre initiative ou soit en lien avec des manifestations gérées par le District ou la Ligue.

Pratique
INTRA-CLUB

Pratique
INTER-CLUB



7. Conclusion



CADRE



Le Football Loisir, c'est jouer au football sans participer à une compétition dans laquelle il y a accession et rétrogradation, à partir de la catégorie U14.

Définition d'une **Section Loisir** dans un club

Mise à disposition d'au moins **un créneau hebdomadaire de pratique Loisir** ouvert aux licenciés Loisir (**ce créneau peut être proposé à l'intérieur du club et/ou s'inscrire dans une offre proposée par le District en rencontrant d'autres clubs**)

1 Un **Référent Loisir** identifié

2 **10 licenciés Loisir** minimum / pratique

3 **Identification** de la section sur **Footclubs**

4 **Section Loisir du club validée par le District**

▶ Chaque étape est nécessaire pour valider l'existence d'une section Loisir

Votre club a la possibilité de proposer une ou plusieurs pratiques loisir :

Futsal *Futnet* ...

◀ Précédant

Suivant ▶



7. Annexes

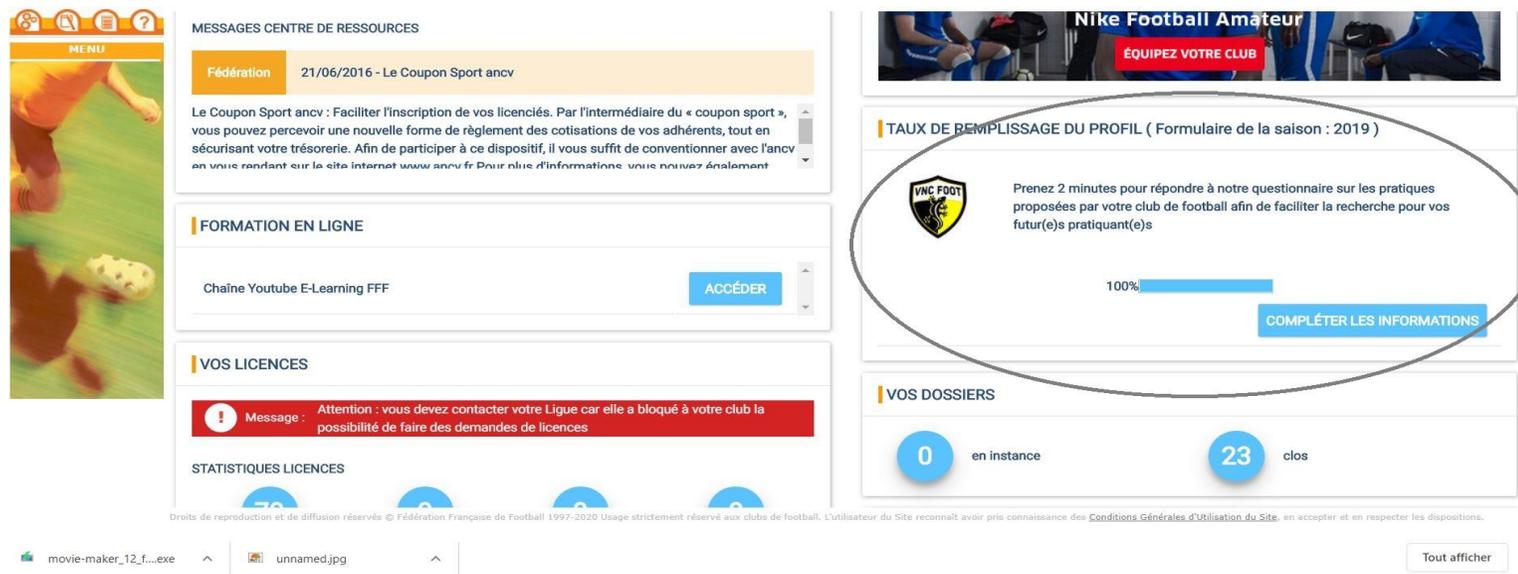






Les actions côté club 2020/2021

- Depuis le 4 juin, les clubs sont invités à re-saisir leurs informations.
- Les clubs gardent la possibilité de mettre à jour les informations sur leur situation en cliquant sur « Compléter les informations » sur Footclubs.



The screenshot shows a web interface with a sidebar menu on the left and a main content area on the right. The sidebar includes sections for 'MESSAGE CENTRE DE RESSOURCES', 'FORMATION EN LIGNE', and 'VOS LICENCES'. The main content area features a 'Nike Football Amateur' banner, a 'TAUX DE REMPLISSAGE DU PROFIL' section with a 100% progress bar and a 'COMPLÉTER LES INFORMATIONS' button, and a 'VOS DOSSIERS' section with 0 'en instance' and 23 'clos' items. A red message box is visible under 'VOS LICENCES'.





IMPORTANT

Les actions côté club 2020/2021

Ce formulaire est important pour récupérer les bonnes informations. Il faut prendre l'habitude de le mettre à jour lorsque leur situation évolue

3 - LE FOOTBALL LOISIR

Votre club propose-t-il une pratique loisir ? 

Oui Non

Quelle(s) pratique(s) loisir proposez-vous ?

	Nombre de pratiquants licenciés « Loisir »	Jeunes	Séniors	Vétérans
Football à 11	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Football à 8	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Foot5 	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Futnet 	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FitFoot 	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Foot en marchant	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Futsal	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Beach Soccer	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Golf Foot 	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La F.F.F. accompagnera les nouvelles Sections Loisir ou celles qui développent une nouvelle activité dans la mesure où les clubs répondent critères suivant : A minima 10 pratiquants licenciés « Loisir » par pratique / Un référent identifié / Une ou plusieurs pratiques identifiées / Existence à minima d'un créneau de pratique « loisir ».

Prénom et nom du référent loisir *

Email



Les actions côté club 2020/2021

Différents cas de figure pour un club :

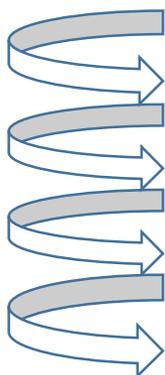
1. Le club coche la case « oui » pour la première fois et fait savoir qu'il propose une offre Loisir → Le territoire vérifie les informations et valide ou non la Section Loisir (idem 2019-2020)
2. Le club renseigne une nouvelle pratique → Il faut que le nombre de licenciés loisir soit égal à x fois 10, x étant le nombre de pratique pour déclencher uniquement l'envoi du matériel spécifique
3. Le club a coché la case « non » depuis le 4 juin alors qu'il avait coché la case « oui » la saison passée → Le territoire devra contacter le club pour savoir pourquoi.





Les actions côté F.F.F. / Territoires 2020/2021

- Un travail à mener en concertation :
- Communication envers les territoires pour rappeler la démarche (juin 2020) :
 - Extraction des réponses des clubs (30 octobre 2020)
 - Vérification des informations « clubs » par les territoires (30 octobre – 15 décembre 2020)
 - Vérifications des informations « territoires » par la F.F.F. (15 décembre 2020)
 - Validation de l'existence de la Section Loisir (30 décembre 2020)
 - Envoi de la dotation aux clubs (15 janvier 2021)
 - Deuxième extraction à prévoir pour mi-mars.



De la même manière que la saison passée, les territoires devront valider l'existence des Sections Loisir, dans le respect des critères F.F.F.



7. Annexes

Les dates importantes de la saison

